

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL**

-----  
Date de convocation et d'affichage :

**Le 28 mars 2023**

Date d'affichage du Compte rendu :

**Le 12/04/2023**  
-----

**Séance du Lundi 03 avril 2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : **14** – Présents : **09** – Votants : **09**

Puis à partir de 18h43

En exercice : **14** – Présents : **10** – Votants : **10**

Le 03 avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et treize minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud MILLORIT

**Etaient présents** : MILLORIT Anne-Gaud, SOULABAILLE Jérôme, LEDOUIT Mickaël, LANGUILLE Sophie, TARDIVEL Mickael, VAN DAELE Karel, GAUDIN Julie, PEROT Fanny, OLLIVRO Vassili, ROBILLARD Sylvie (arrivée à 18h43),

**Absents excusés** : AUPETIT Irène, ROUZIC Enguerrand

**Absents** : CAOUISSIN Azillis, DELAIRE Edouard,

**Secrétaire de séance** : GAUDIN Julie

Madame la Maire annonce le quorum atteint et ouvre la séance à 18h13.

-----  
**L'ordre du jour se trouve ainsi modifié :**

1. Informations communautaires
2. Décisions prises par la maire par délégation du Conseil Municipal
3. 16-18 Place de Penthièvre – Projet Office du Tourisme - Correctif
4. Approbation du compte de gestion 2022
5. Approbation de compte administratif 2022
6. Affectation des résultats
7. Attribution des subventions aux associations
8. Convention Ecole de La Providence 2023

9. Fêtes et cérémonies – Utilisation du compte 6232
10. Vote des taux d'imposition 2023
11. Vote du budget primitif 2023
12. Feu d'artifice 2023
13. SDE22 – Rénovation de la lanterne place de l'Éperon
14. Réfection Mur de l'Éperon
15. Convention WATTY 2023-2024
16. Petites cités de caractères - Mémoire de Vi(II)e
17. Vie Scolaire – participation aux frais de scolarité et de restauration commune d'Hénon
18. Questions diverses
19. Convention d'investissement relative achat et installation d'un box a vélos sécurisés
20. Petites Cités de Caractère – Mémoire de vi(II)es
21. Adhésion au réseau des bibliothèques des 5 communes (Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy)
22. Orchestre à l'école – année scolaire 2023-2024
23. Questions diverses

---

## **D2023-03-01 - 16-18 PLACE DE PENTHIEVRE – PROJET OFFICE DU TOURISME – CORRECTIF**

Monsieur Mickaël TARDIVEL, en charge du projet de l'Office du Tourisme au 16/18 place de Penthievre rappelle que suite à la présentation du rapport de retour de consultation des entreprises transmis par l'Atelier KLM, maître d'œuvre, en charge de ce projet, le conseil municipal a retenu l'entreprise ASTUCES MENUISERIES pour le lot n°2.

Lors de la rédaction de la délibération, le montant indiqué est erroné.

Le montant des travaux sans variante est de 15 174,51€ HT au lieu de 13 643,51€ HT

Afin de pouvoir signer le contrat, il convient de valider ce montant.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (Pour :9, Contre :0, Abstention :0)

- **RAPPELLE** que les entreprises sélectionnées sont l'entreprise TERMABAT pour le lot 1 et l'entreprise ASTUCES MENUISERIES pour le lot 2
- **D'INSCRIRE** au budget le montant de 12 601,01€ HT correspondant au devis de l'entreprise TERMABAT et le montant de 15 174,51 € HT correspondant au devis sans variante de l'entreprise ASTUCES MENUISERIES
- **DE REDEPOSER** un dossier de demande de subvention ORECA auprès du SDE22 et de suivre les subventions en cours.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **D2023-03-02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion du budget constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement aux comptes administratifs s'y afférents.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 des différents budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Principal de la Commune du trésorier municipal pour l'exercice 2022 dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité communale
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

## **Arrivée de Mme ROBILLARD sylvie**

## **D2023-03-03 APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2022**

M. Jérôme SOULABAILLE, Adjoint au Maire en charge des finances, présente les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles sont en hausse liées à l'augmentation du point d'indice des salaires minimum des agents, de la hausse de l'énergie, du fuel et du gaz.

Les recettes réelles sont en baisse liées à la perte du loyer suite au départ de la Trésorerie Publique en 2022 (- 15 000€/an), et surtout à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont l'attribution est déterminée par le nombre d'habitant résident à Moncontour.

La situation financière est tendue voire dégradée car la marge réalisée ne rembourse pas le capital à rembourser. Bien qu'un emprunt se termine courant 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et deux en 2024, le taux d'épargne brute restera faible voire négatif. En effet, la DGF diminue chaque année et au vu de la situation actuelle, les charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter.

Madame le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2022. Il se présente comme suit :

<b>Réalisation de l'Exercice 2022</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	828 314,43 €	138 547,41 €
RECETTES	847 547,23 €	132 832,74 €
<b>RESULTAT 2022</b>	<b>+ 19 232,80 €</b>	<b>- 5 714,67 €</b>
REPORT 2021	+ 99 799,63 €	+ 91 557,99 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>+ 119 032,43 €</b>	<b>85 843,32 €</b>

#### État des indemnités des élus pour 2022

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Indemnités perçues en 2022 Montant annuel brut</b>	<b>Remboursement de frais</b>
Mairie	MILLORIT	Anne-Gaud	16 811,28 €	
1er Adjoint	SOULABAILLE	Jérôme	4 416,48 €	109,12 €
2ème Adjoint	LEDOUIT	Mickaël	4 416,48 €	
3ème Adjointe	AUPETIT	Irène	2 919,00 €	
3ème Adjoint	TARDIVEL	Mickaël	723,79 €	
Conseillère Déléguée	GAUDIN	Julie	723,79 €	45,74 €
<b>TOTAL</b>			<b>30 010,82 €</b>	<b>154,86 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022**

FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA 2022	FONCTIONNEMENT RECETTE	CA 2022
011 - Charges à caractère général	248 110,63 €	002 - Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €
012 - Charges de personnel	474 426,79 €	013 - Atténuations de charges	5 575,95 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 055,53 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	73 - Impôts et taxes	471 802,07 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	243 236,10 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 808,44 €	75 - Autres produits de gestion courante	46 397,26 €
65 - Autres charges de gestion courante	72 352,56 €	76 - Produits financiers	4,86 €
66 - Charges financières	15 453,50 €	77 - Produits exceptionnels	5 593,21 €
67 - Charges exceptionnelles	2 162,51 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 882,25 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €		
<b>TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>828 314,43 €</b>	<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>847 547,23 €</b>

RESULTAT FONCTIONNEMENT 19 232,80 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	CA 2022	INVESTISSEMENT RECETTE	CA 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001 - RESULTAT D INVESTIS. REPORTE	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 882,25 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 808,44 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 410,36 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	110 404,30 €
20 - Immobilisations incorporelles	432,00 €	13 - Subventions d'investissement	6 400,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	220,00 €
21 - Immobilisations corporelles	61 653,03 €		
23 - Immobilisations en cours	14 169,77 €		
26 - Participations et créances rattachées	0,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>138 547,41 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE</b>	<b>132 832,74 €</b>

RESULTAT INVESTISSEMENT -5 714,67 €

**Focus sur les dépenses 2022 en opérations d'équipements :**

Opérations	Budget total	Réalisé en 2022	%
OPFI	70 000,00 €	62 292,61 €	88,99%
OPNI	17 954,64 €	- €	0,00%
1405 - Aménagement de la cité	1 283,00 €	883,44 €	68,86%
1616 - Mobilier école	8 139,30 €	3 371,24 €	41,42%
1617 - Matériel informatique école	1 000,00 €	- €	0,00%
1713 - Matériel informatique	6 769,44 €	217,20 €	3,21%
1719 - Travaux école / garderie	1 000,00 €	- €	0,00%
1720 - Travaux agence postale	21 644,81 €	9 994,81 €	46,18%
1805 - Travaux WC rue du Temple	5 000,00 €	- €	0,00%
1811 - Aménagement de l'Office du Tourisme	327 970,00 €	8 781,77 €	2,68%
1823 - Gouttières école	20 000,00 €	- €	0,00%
1826 - Matériel cantine	21 199,04 €	17 592,93 €	82,99%
1827 - travaux CAC	6 162,51 €	- €	0,00%
1829 - Travaux logement La Poste	214 000,00 €	2 448,00 €	1,14%
1830 - Mobilier	6 179,00 €	5 754,79 €	93,13%
1831 - Réseaux Eaux Pluviales	15 000,00 €	1 870,75 €	12,47%
1832 - Travaux bâtiments communaux	6 000,00 €	1 181,77 €	19,70%
1833 - Sécurisation routière	7 779,00 €	2 053,10 €	26,39%

1834 - Embellissement de la cité	42 000,00 €	21 034,60 €	50,08%
1835 - Entretien des remparts	44 042,00 €	- €	0,00%
1836 - Terrain rue Dolo	11 000,00 €	- €	0,00%
1839 - Travaux logements communaux	15 000,00 €	- €	0,00%
1842 - Restauration Orgue Église St Mathurin	13 300,00 €	- €	0,00%
1843 - Valorisation par la signalétique	5 000,00 €	1 070,40 €	21,41%
1844 - Mobilité douce	5 760,00 €	- €	0,00%
1845 - Aménagement de la cantine privée	6 883,77 €	- €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>900 066,51 €</b>	<b>138 547,51 €</b>	

**Focus sur les recettes 2022 en opérations d'équipements :**

<b>Opérations</b>	<b>Budget total</b>	<b>Réalisé en 2022</b>	<b>%</b>
OPFI	278 038,82 €	217 990,73 €	78,40%
OPNI	391 682,69 €		0,00%
1720 - Travaux agence postale	5 000,00 €		0,00%
1811 - Aménagement de l'Office du Tourisme	173 948,00 €		0,00%
1823 - Gouttières école	6 650,00 €		0,00%
1826 - Matériel cantine	8 703,00 €		0,00%
1829 - Travaux logement La Poste	20 000,00 €		0,00%
1833 - Sécurisation routière	844,00 €		0,00%
1834 - Embellissement de la cité	12 800,00 €	6 400,00 €	50,00%
1844 - Mobilité douce	2 400,00 €		0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>900 066,51 €</b>	<b>224 390,73 €</b>	

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

- **APPROUVE** le compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

**D2023-03-04 AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir examiné le compte administratif,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	828 314,43 €
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	847 547,23 €
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	19 232,80 €
D - Résultats N - 1 reporté (002)	99 799,63 €
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 032,43 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
A - Dépenses d'investissement	138 547,41 €
B - Recettes d'investissement	132 832,74 €
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	- 5 714,67 €
C - Résultats N - 1 reportés (001)	91 557,99 €
<b>D - Excédent d'investissement D001</b>	<b>85 843,32 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
A - Dépenses engagées non mandatées	14 328,00 €
B - Recettes restant à réaliser	210 895,00 €
<b>E - Besoin de financement</b>	
ou Excédent de financement RAR	196 567,00 €
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (10 pour, 0 Contre, 0 Abstention)

- **AFFECTE LE RESULTAT** comme suit :

<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>59 032,43 €</b>
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>60 000,00 €</b>

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

## **D2023-03-05 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur LEDOUIT Mickaël, Adjoint au Maire en charge de la commission vie associative, présente le tableau ci-joint concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2023 établi lors de la réunion de la commission vie associative du 16 mars 2023

<b>Associations</b>	<b>Voté 2020</b>	<b>Voté 2021</b>	<b>Voté 2022</b>	<b>Voté 2023</b>
<b>Communales</b>				
Batterie fanfare Saint Mathurin Moncontour	3 600 €	1600€	1600€	3600€
Batterie fanfare Saint Mathurin LTM	2 000 €	2000€	2000€	
Sur le sentier du bief	/	/	500€	500€
ASM Le Celtic - FCMT	1 400 €	1400	1400	1400 €
Association Donneurs de Sang Moncontour	150 €	150 €	150 €	150 €
UNC Anciens combattants de Moncontour/Trédaniel	100 €	100 €	100 €	100 €
UNC Anciens combattants de Moncontour/Trédaniel Subvention exceptionnelle 50 ans				300 €
Association pour la création et le développement d'animations sur le Pays de Moncontour (ACEDAM)	0 €	/	/	/
Orgue et Patrimoine de Moncontour	0 €	500 €	500 €	500 €
Amicale de Sapeurs-Pompiers de Moncontour	0 €	100 €	100 €	/
Association des parents d'élèves école publique	350 €	350 €	350 €	350 €
APEL Ecole privée	350 €	350 €	350 €	450 €
Section Théâtre Moncontour	100 €	/	100 €	/
Comité d'animation des fêtes médiévales	/	/	/	/
Association RUE DELL ARTE	2 000 €	2000 €	2000 €	2000 €
Chasse	100 €	100 €	100 €	100 €
Tam Breizh	100 €	/	500 €	500 €
Club de l'amitié	350 €	/	350 €	350 €
Association Badminton Moncontour	100 €	/	100 €	120 €
CCM	2 500 €	2500 €	2000 €	2000 €
CCM LTM		500 €	500 €	500 €
CCM Pentecôte	500 €	/	/	/
Descente urbaine (VTT du Lié)	600 €	/	/	/
Association des parents d'élèves "collège"	100 €	100 €	100 €	/
AAPPMA (pêche)	100 €	100 €	100 €	100 €
Fléchettes Mad eo Finish	0 €	/	/	/
Le jardin d'Hildegarde	400 €	800 €	800 €	800 €
Menestrail	750 €	/	/	/
Club des jeunes	800 €	/	1000 €	1000 €
Il est 4 heures	1 000 €	/	200 €	300 €
<b>Total associations Moncontour</b>	<b>17 450 €</b>	<b>12650 €</b>	<b>14900 €</b>	<b>15 120 €</b>



<b>Intercommunales/ Pays de Moncontour</b>				
Sons d'automne	500 €	500 €	500 €	500 €
Chicânes (nos amis les ânes)	100 €	100 €	/	/
ADER		/	/	/
ADMR	100 €	100 €	100 €	100 €
Croix d'or Quessoy	15 €	/	15 €	/
Association Cloé et la maison Escargot		/	/	/
Handi'chiens - ANECAH			15 €	15 €
Sauvegarde du Patrimoine Culturelle de la Commune du Mené				100 €
<b>Total associations Intercommunales</b>	<b>715 €</b>	<b>700 €</b>	<b>630 €</b>	<b>715 €</b>
<b>Départementales/Nationales</b>				
Banque Alimentaire des Côtes D'armor			80 €	100 €
Association Départementale de protection civile	15 €	15 €	15 €	15 €
Association ADAPEI-Nouvelles CA	15 €		15 €	/
La Ligue contre le cancer	15 €	15 €	15 €	15 €
Les restos du cœur	15 €		/	/
APF France Handicap			15 €	15 €
Croix Rouge Française – Délégation des Côtes d'Armor		15 €	15 €	15 €
Solidarité Paysans Bretagne			15 €	15 €
Les blouses roses			15 €	/
Association eau&rivières de Bretagne		/	/	/
CIDFF		/	15 €	15 €
Association Départementale des Infirmes moteurs Cérébraux des côtes d'Armor (ADIMC 22)	15 €	/	/	/
Association Jonathan Pierres Vivantes 22(JPV22)			15 €	/
Association des paralysés de France (APF)	15 €	15 €	15 €	/
Association des Côtes d'Armor Leucémie Espoir 22		15 €	15 €	15 €
Association pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT 22)	15 €	15 €	15 €	/
Association La Pierre Le Bigaut, Mucoviscidose	15 €	15 €	15 €	15€
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de larinx		15 €	15 €	/
UNAFAM		15 €	15 €	15 €
AIR (insuffisants rénaux)	15 €	15 €	15 €	/
AFM Téléthon			15 €	/
Alcool Assistance			15 €	/
Prévention routière	15 €	/	15 €	/
Secours populaire catholique	15 €	15 €	15 €	15 €
JALMAV – Jusqu'À La Mort Accompagner LA Vie				15 €

Rêves de Clown			15 €	/
<b>Sous total départementales/Nationales</b>	165 €	165 €	395 €	265 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	18 330,00 €	13 515,00 €	15 925,00 €	16 100€

### Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents : (9 Pour, 0 Contre, 1 Abstention)

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations pour l'année 2023 d'un montant total de 16 100 € affecté en section de fonctionnement au compte D 6574

- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

### D2023-03-06 CONVENTION ECOLE DE LA PROVIDENCE 2023

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge de la vie scolaire présente le conventionnement entre la commune et l'OGEC La Providence établi le 28 septembre 2004.

Il est conventionné le montant de la contribution annuelle de 30 000 € permettant d'assumer les salaires et charges de deux agents d'accompagnement dans les classes et d'entretien, une partie des dépenses liées à l'entretien des locaux, frais de chauffage et électricité ainsi que du mobilier et matériel scolaire.

### Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents : (Pour 5, Contre 0, Abstention 5)

- **APPROUVE** la contribution de la commune à l'école La Providence d'un montant de 30 000 € affectée en section de fonctionnement au compte D 6558

- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

### D2023-03-07 FÊTES ET CÉRÉMONIES – UTILISATION DU COMPTE 6232

Monsieur Jérôme SOULABAILLE informe les conseillers qu'avec le passage à la M57, il est demandé aux collectivités territoriales de procéder à l'adoption par le Conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

### Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité : (pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **APPROUVE** l'affectation des dépenses comme suit au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget de la Ville :

- Les frais liés à l'organisation du repas annuel des Aînés,
- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, aux inaugurations, aux commémorations, fêtes nationales et aux cérémonies officielles, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et vin d'honneur,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors des mariages, naissance, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors des réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats en lien avec les manifestations citées ci-dessus,
- Les frais d'annonces, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Tout autre frais de réception seront imputés au 6234 « réception » et au 6238 « Divers »

### **D2023-03-08 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget 2023 est estimé à 387 898,00€. Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour 2023, il apparaît nécessaire de recourir à une hausse de taux pour parvenir à ce niveau de produit fiscal. Il est précisé que ce produit prévisionnel n'inclut pas le produit du coefficient correcteur mis en place à l'occasion de la suppression de la taxe d'habitation.

Au regard de ces éléments, la commission finance représentée par M. Jérôme SOULABAILLE, propose au conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation du taux de la taxe foncière (TF), de la taxe foncière non bâties (TFNB) et de la taxe d'habitation (TH) de 3 %.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : ( pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **APPROUVE** l'augmentation des taux des trois taxes de 3% à savoir :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.80 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109.07 %
  - Taxe d'Habitation : 21.62%
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **D2023-03-09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2023 comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses et recettes équilibrées : 972 585,00 €

#### **Section d'Investissement :**

- Dépenses et recettes équilibrées : 885 595,00 €

**SYNTHESE  
BP COMMUNE 2023**

FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA 2022	FONCTIONNEMENT RECETTE	CA 2022
011 - Charges à caractère général	299 818,23 €	002 - Excédent de Fonctionnement reporté	60 000,00 €
012 - Charges de personnel	477 600,00 €	013 - Atténuations de charges	13 100,00 €
014 - Atténuations de produits		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 800,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		73 - Impôts et taxes	517 340,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	257 337,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 866,77 €	75 - Autres produits de gestion courante	51 003,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	104 400,00 €	76 - Produits financiers	5,00 €
66 - Charges financières	20 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	900,00 €		
<b>TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>972 585,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>972 585,00 €</b>

RESULTAT FONCTIONNEMENT	0,00 €
-------------------------	--------

INVESTISSEMENT DEPENSES	CA 2022	INVESTISSEMENT RECETTE	CA 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - RESULTAT D INVESTIS. REPORTE	85 843,32 €
020 - Dépenses imprévues		021 - Virement de la section de fonctionnement	60 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 866,77 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	65 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	65 682,43 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	15 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	17 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	439 307,48 €
21 - Immobilisations corporelles	192 482,00 €		
23 - Immobilisations en cours	596 785,00 €		
26 - Participations et créances rattachées			
27 - Autres immobilisations financières			
RAR	14 328,00 €	RAR	210 895,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>885 595,00 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE</b>	<b>885 595,00 €</b>

RESULTAT INVESTISSEMENT	0,00 €
-------------------------	--------

## DEPENSES PAR OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

<b>BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT PAR OPERATION 2023</b>					
N°	DEPENSES	RAR 2022	Propo nouvelle 2023	DM	Total Voté au BP
1405	AMENAGEMENT DE LA CITE		- €		- €
1616	MOBILIER ECOLE	4 768,00 €	3 232,00 €		8 000,00 €
1617	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	840,00 €	1 160,00 €		2 000,00 €
1713	MATERIEL INFORMATIQUE	320,00 €	2 680,00 €		3 000,00 €
1719	TRAVAUX ECOLE / GARDERIE	- €	6 500,00 €	- €	6 500,00 €
1720	TRAVAUX AGENCE POSTALE				
1805	TRAVAUX WC PUBLIC RUE DU TEMPLE	- €	5 000,00 €		5 000,00 €
2041582	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC		17 000,00 €		17 000,00 €
1811	AMENAGEMENT BIT PLACE PENTHIEVREPHA	6 000,00 €	342 150,00 €		348 150,00 €
1823	GOUITTIERES EGLISE	- €	30 000,00 €		30 000,00 €
1826	MATERIEL CANTINE		4 500,00 €		4 500,00 €
1827	TRAVAUX CAC	- €	- €		- €
1829	BATIMENT LA POSTE ET LOGEMENTS	- €	214 000,00 €		214 000,00 €
1830	MATERIELS ET MOBILIER	- €	8 200,00 €		8 200,00 €
1831	RESEAU EAUX PLUVIALES		20 000,00 €		20 000,00 €
1832	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		19 000,00 €		19 000,00 €
1833	SECURISATION ROUTIERE	- €	7 500,00 €		7 500,00 €
1834	EMBELISSEMENT DE LA CITE	1 150,00 €	21 450,00 €		22 600,00 €
1835	ENTRETIEN DES REMPARTS ET MURS	- €	55 000,00 €		55 000,00 €
1836	TERRAIN RUE DOLO		- €		- €
1836	Jardin public		5 000,00 €		
1839	TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAUX	- €	15 000,00 €		15 000,00 €
1842	RESTAURATION ORGUE EGLISE	- €	20 635,00 €		20 635,00 €
1843	VALORISATION PAR LA SIGNALETIQUE	1 250,00 €	2 500,00 €		3 750,00 €
1844	MOBILITES DOUCES	- €	5 760,00 €		5 760,00 €
1845	AMENAGEMENT CANTINE PRIVEE	- €			- €
	<b>TOTAUX</b>	<b>14 328,00 €</b>	<b>806 267,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>815 595,00 €</b>

## RECETTES PAR OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

	RECETTES	RAR 2022	Propo nouvelle 2023	DM	Total opé
1405	AMENAGEMENT DE LA CITE				- €
1616	MOBILIER ECOLE				
1617	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE				
1713	MATERIEL INFORMATIQUE				
1719	TRAVAUX ECOLE / GARDERIE				
1720	TRAVAUX AGENCE POSTALE	5 000,00 €			5 000,00 €
1805	TRAVAUX WC PUBLIC RUE DU TEMPLE				- €
2041582	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC				- €
1811	AMENAGEMENT BIT PLACE PENTHIEVREPHA	173 948,00 €	- €		173 948,00 €
1823	GOUTTIERES EGLISE	- €	12 000,00 €		12 000,00 €
1826	MATERIEL CANTINE	8 703,00 €			8 703,00 €
1827	TRAVAUX CAC				- €
1829	BATIMENT LA POSTE ET LOGEMENTS	20 000,00 €			20 000,00 €
1830	MATERIELS ET MOBILIERES		3 000,00 €		3 000,00 €
1831	RESEAU EAUX PLUVIALES				- €
1832	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX				- €
1833	SECURISATION ROUTIERE	844,00 €	- €		844,00 €
1834	EMBELISSEMENT DE LA CITE				- €
1835	ENTRETIEN DES REMPARTS ET MURS				- €
1836	TERRAIN RUE DOLO				- €
1839	TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAUX				- €
1842	RESTAURATION ORGUE EGLISE	- €			- €
1843	VALORISATION PAR LA SIGNALIETIQUE				- €
1844	MOBILITES DOUCES	2 400,00 €	- €		2 400,00 €
1845	AMENAGEMENT CANTINE PRIVEE				
	<b>TOTAL</b>	<b>210 895,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>225 895,00 €</b>

### Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (Pour 9, Contre 0, Abstention 1)

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de la commune
- **DEMANDE** qu'une recherche extérieure de financement ( subvention) soit faite pour chaque dépense d'investissement
- **CHARGE** Mme la Maire et la commission finance de réaliser un point trimestriel afin de suivre les dépenses réalisées et de faire une restitution de leur analyse budgétaire aux conseillers.
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

### D2023-03-10 FEU D'ARTIFICE 2023

Madame Julie GAUDIN informe les conseillers qu'à l'occasion de la fête nationale et des 200 ans de la caserne des pompiers, la commune de TREDANIEL se joint à nous pour financer le feu d'artifice du 14 juillet prochain d'un montant total de 3 000€.

Chaque commune aura à sa charge la moitié de ce montant à savoir 1 500€

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents : ( Pour 8, Contre 0, Abstention 2)

- **VALIDE** le devis présenté
- **INSCRIT** le montant de 1 500€ au compte 6232
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

### **D2023-03-11 RÉNOVATION DE LA LANTERNE PLACE DE L'ÉPERON**

Madame Julie GAUDIN présente le devis du SDE correspondant à la rénovation du foyer A200 place de l'Eperon.

Ce projet comprend la dépose, la fourniture et la pose d'une lanterne d'un montant total de 1 464,88€.

La participation de la commune est de 881,40€ à imputer au compte 204158 section investissement

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **APPROUVE** le devis correspondant à la rénovation du foyer A200 place de l'Eperon.
  - Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20/12/2019, d'un montant total de 881.40 €.
  - Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22
- 
- **INSCRIT** le montant de 881,40€ en section d'investissement au compte 204158
  - **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

### **D2023-03-12 REFECTION DU MUR DE L'ÉPERON**

Monsieur Mickaël TARDIVEL, en charge du dossier de la réfection du mur de l'Éperon présente les 3 devis réceptionnés.

- Entreprise MACÉ pour un montant de 34 026,34€
- MOY Maçonnerie pour un montant de 34 608,00€
- Entreprise TERMABAT pour un montant de 52 783,55€

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **DEMANDE** à Mme la Maire et M. Mickaël TARDIVEL de contacter tous les organismes susceptibles de nous octroyer une subvention avant de réaliser les travaux.
- **DECIDE** de sélectionner de devis de l'entreprise MACÉ

- **D'INSCRIRE** au budget le montant de 34 608,00 € en section d'investissement au compte 2128
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **D2023-03-13 - TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE 2023-2024**

Par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, il est proposé aux communes intéressées du territoire, d'inscrire leurs classes à un programme d'animations intitulé « Watty à l'école » pour l'année 2023-2024.

Il s'agit d'un ensemble d'ateliers sur une année scolaire, qui est porté par l'éco-entreprise EcoCo2 labélisé par le ministère de la transition écologique. Le but est de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison.

Ce programme est financé à 77% dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) et génère un reste à charge pour les collectivités de 312 € TTC environ par classe classe/an selon le nombre de classes engagées.

Afin de permettre le déploiement de ce programme sur l'année scolaire 2023-2024, la commission Transition Écologiques et Énergétiques du 2 février 2023 a émis un avis favorable afin que Lamballe Terre & Mer finance 70% (les 30% restant revenant aux communes) de ce reste à charge à hauteur de 2 classes par école.

Le plafond global de participation pour Lamballe Terre & Mer est similaire que les années précédentes. Les classes supplémentaires seront financées à 100% par les communes.

#### **Financement requis**

#### **SOUS RESERVE DE VALIDATION DU BUREAU DELIBERATIF DE LAMBALLE TERRE & MER (avril 2023) :**

- LTM cofinance 2 classes par école à hauteur de 70%
- Les 30% restant sont à charge de la commune (environ 93,60€ TTC /classe/an)

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention
- **INSCRIRE** le montant de 187.20 €
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

### **D2023-03-14 - MEMOIRES DE VI(LL)ES**

Vassili Ollivro présente l'appel à projet proposé par PCC Bretagne détaillé comme suit :

Dans le cadre de son projet culturel, l'association « Petites Cités de Caractère® de Bretagne » a souhaité s'inscrire dans la démarche « **L'Été Culturel** » lancée par le Ministère de la Culture visant à proposer des actions artistiques et culturelles durant la période estivale aux publics qui ne partent pas en vacances.



En association avec la CORLAB (Coordination des Radios Locales et Associatives de Bretagne) l'association PCC Bretagne s'est engagée à piloter le projet radiophonique régional intitulé « **Mémoire de vi(II)es** » visant à recueillir les mémoires orales des seniors de la commune à des fins de valorisation, transmission et enrichissement du projet patrimonial de la Cité.

Constituée d'une série de rencontres et d'enregistrements portés par des journalistes et animateurs radio professionnels, cette collecte sera suivie d'une phase de valorisation et de diffusion auprès des acteurs de la Cité.

Elle s'adresse aux personnes de plus de soixante ans qu'elles soient autonomes ou résidents en EHPAD, résidences autonomie, maisons de retraites, foyers de vie.

Le programme des réunions et des ateliers sera établi en partenariat avec les professionnels de chaque établissement – groupes formés pouvant aller jusqu'à 15 personnes par lieux de vie entre avril et septembre 2023.

Le projet intègre une attention toute particulière au rayonnement de l'action au sein des établissements et de la Cité (en priorité le jeune public dont les scolaires).

Un ouvrage illustré des portraits photographiques des participants et enrichi de leurs témoignages sera largement distribué auprès de tous les partenaires.

Cofinancé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), les structures porteuses concernées (CCAS, EHPAD, maisons de retraites...) et l'association PCC, les communes mobilisées dont la commune de Moncontour, le projet se propose de recueillir la mémoire vivante de sa Cité.

Pour 2023 la commune de Moncontour s'engage à hauteur de **800€** (huit cent euros) essentiellement pour financer l'édition du livret et la rémunération des intervenants. La période ciblée pour les ateliers auprès des seniors : entre juin et septembre 2023.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'engagement de la commune auprès de l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne
- **APPROUVE** l'engagement de la commune à hauteur de 800€
- **INSCRIRE** le montant de 800 € au compte 6238
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

#### **D2023-03-15 VIE SCOLAIRE : FACTURATION RESTAURATION COLLECTIVE**

##### **COMMUNE DE HENON 2021-2022**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge de la vie scolaire informe les conseillers qu'une demande a été réalisée auprès de la commune d'Hénon pour la participation aux frais de restauration collective des enfants scolarisés à l'école publique de Moncontour et

dont le domicile est à Hénon. La commune d'Hénon a validé le principe, elle participe également aux frais de restauration de la commune de Quessoy.

Une convention a déjà été signée et il est proposé de la reconduire pour l'année scolaire 2021-2022 dans les mêmes conditions :

- Participation de 3 € par repas et par élève
- Facturation de l'année N-1 avec l'état des effectifs d'enfants pour lesquels un repas a été facturé par la commune
- Participation aux charges de scolarisation de la manière suivante :
  - Elève de maternelle : 952,15 €
  - Elève de primaire : 504,12 €
- Début de la convention : rentrée scolaire 2021-2022

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 10, Contre 0, Abstention 0)

- **FIXE** la participation aux frais de restauration collective pour la commune d'Hénon à 3 € par repas et par élève
- **FIXE** les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune de la façon suivante :
  - Elève de maternelle : 952,15 €
  - Elève de primaire : 504,12 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention afférente
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Agenda :**

Prochaine réunion d'équipe « Lundi de la cité, lundi 17 avril à 20h30.

Prochaine séance du Conseil municipal, lundi 15 mai 2023 à 20h30.

M. Jérôme SOULABAILLE nous informe de son choix de démissionner de son poste de 1er Adjoint et de son poste de conseiller.

« C'est avec une grande amertume que je vous fais part de ma volonté de démissionner de mon poste de 1er adjoint et de conseiller municipal de la commune de Moncontour.

Infirmier de profession, je n'ai jamais réussi à trouver un équilibre satisfaisant pour concilier convenablement ma vie familiale, ma vie professionnelle et donc ma vie municipale durant ces 3 dernières années.

Arrivé à mi-mandat, je ne me vois plus continuer ainsi jusqu'à la fin du mandat.

J'estime avoir atteint un point de rupture qui m'empêche de continuer à assurer mes fonctions.

De plus, je me sens totalement impuissant face à la situation financière plus qu'inquiétante de la commune. Je ne me sens ainsi pas en capacité de faire face aux défis qui vont se présenter à la commune dans les années à venir, qui plus est avec de nouvelles contraintes connues qui vont se rajouter. »

Un courrier de démission a été transmis au préfet samedi dernier.

**Fin du conseil municipal à 20h39**

## LISTE DES DELIBERATIONS

D2023-03-01 - 16-18 PLACE DE PENTHIEVRE – PROJET OFFICE DU TOURISME – CORRECTIF

D2023-03-02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

D2023-03-03 - APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2022

D2023-03-04 - AFFECTATION DU RESULTAT

D2023-03-05 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

D2023-03-06 CONVENTION ECOLE DE LA PROVIDENCE 2023

D2023-03-07 FÊTES ET CÉRÉMONIES – UTILISATION DU COMPTE 6232

D2023-03-08 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

D2023-03-09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

D2023-03-10 FEU D'ARTIFICE 2023

D2023-03-11 RÉNOVATION DE LA LANTERNE PLACE DE L'ÉPERON

D2023-03-12 REFECTION DU MUR DE L'ÉPERON

D2023-03-13 - TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE 2023-2024

D2023-03-14 - MEMOIRES DE VI(LL)ES

D2023-03-15 VIE SCOLAIRE : FACTURATION RESTAURATION COLLECTIVE COMMUNE DE HENON 2021-2022

**COMMUNE DE MONCONTOUR**

**LISTE D'EMARGEMENT**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Présence</b>	<b>Signature</b>
MILLORIT Anne-Gaud	Présente	
SOULABAILLE Jérôme	Présent	
LEDOUIT Mickaël	Présent	
AUPETIT Irène	Absente	
FRAVAL LANGUILLE Sophie	Présente	
CAOUISSIN Azilis	Absente	
TARDIVEL Mickaël	Présent	
VAN DAELE Karel	Présent	
GAUDIN Julie	Présente	
PEROT Fanny	Présente	
DELAIRE Edouard	Absent	
OLLIVRO Vassili	Présent	
ROUZIC Enguerrand	Absent	
ROBILLARD Sylvie	Présente	